

EXPRESS-O

Cyberbulletin officiel de l'Office des personnes handicapées du Québec
Express-O – Volume 10, numéro 10 – mars 2017



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Des interventions porteuses en aménagement du territoire, pour tous

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Vers des parcours sans obstacles
- Retour sur la formation offerte conjointement par l'UMQ et l'Office...
- Publication d'une nouvelle collection statistique
- Une démarche de consultations fructueuse!
- Trois projets d'expérimentation...

ACTUALITÉS

- Mémoire de l'Office dans le cadre des consultations publiques sur la sécurité routière

MIEUX COMPRENDRE...

- Que signifie l'établissement de parcours sans obstacles ...

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Des interventions porteuses en aménagement du territoire, pour tous



La capacité de pouvoir se déplacer en toute sécurité, de façon autonome, d'un point d'origine à destination est l'un des besoins essentiels soutenant la participation sociale des personnes handicapées.

Afin d'appuyer les initiatives visant à améliorer l'accessibilité des lieux et des infrastructures de transport, l'Office a mis en ligne récemment sur son site Web un recueil intitulé *Vers un parcours sans obstacles* : éléments à considérer pour favoriser l'accessibilité des espaces publics extérieurs. Ce recueil, qui fait l'objet d'un article dans cette édition, s'adresse spécifiquement aux instances municipales.

Il vise à les informer ainsi qu'à les encourager à identifier et à mettre en place des mesures afin d'aménager des environnements extérieurs sans obstacles pour l'ensemble de leur citoyennes et de leur citoyens. Il est à rappeler à ce sujet qu'améliorer l'accessibilité des lieux et des infrastructures de transport sont deux des leviers à mettre en œuvre pour bâtir une société plus inclusive.

C'est également dans cette perspective que j'ai participé en février dernier à un webinaire organisé par l'Union des municipalités du Québec. Cette activité, dédiée aux élus et aux gestionnaires des municipalités, particulièrement celles devant produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, a permis de leur partager certaines bonnes pratiques inspirées de mesures porteuses provenant de municipalités québécoises. Pour en savoir davantage sur ce webinaire, je vous invite à lire l'article à ce sujet.

Les interventions en aménagement du territoire peuvent aussi favoriser la sécurité routière. L'Office a profité des consultations publiques de cet hiver à ce sujet pour le rappeler.

Un article présentant le mémoire déposé dans le cadre de ces consultations vous informera sur les recommandations transmises concernant la sécurité routière au Québec.

Assurer la sécurité de tous et la participation sociale des personnes handicapées par des lieux et des infrastructures sans obstacles, voilà un des enjeux abordés également dans le cadre de la démarche d'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière. En effet, cette politique identifie des résultats attendus en lien avec la réponse complète aux besoins essentiels des personnes handicapées. Les quatre rapports produits dans le cadre de cette évaluation portent sur ces résultats attendus en lien avec les déplacements et l'accessibilité des lieux, les communications, l'habitation et les activités permettant de vivre à domicile. Je vous invite à prendre connaissance de l'article à ce sujet pour en apprendre un peu plus sur les démarches de consultation réalisées et sur les prochaines étapes associées au dépôt de ces rapports.

Afin d'appuyer les interventions et la poursuite des efforts de mise en œuvre de la politique À part entière, il s'avère opportun d'avoir une idée plus précise de la population visée. L'Office a publié dernièrement le premier d'une série de huit volumes présentant un portrait de la participation sociale des personnes avec incapacité à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012. Ce premier volume traite de la prévalence de l'incapacité dans la population québécoise âgée de 15 ans et plus et vivant en ménage privé, selon le sexe, l'âge, la gravité et le type d'incapacité. L'article produit vous en apprendra davantage sur cette toute nouvelle collection.

Finalement, l'Office est fier de vous présenter dans cette édition les trois projets retenus dans le cadre du dernier appel de propositions du volet Expérimentation de son Programme de subventions à l'expérimentation. Trois projets porteurs qui s'inscrivent également dans l'atteinte des résultats attendus de la politique À part entière.

À tous et à toutes, je vous souhaite une bonne lecture!

NOUVELLES DE L'OFFICE

Vers des parcours sans obstacles dans les espaces publics extérieurs : lancement d'un nouveau recueil



Le 29 mars dernier, l'Office a lancé le recueil *Vers un parcours sans obstacles : éléments à considérer pour favoriser l'accessibilité des espaces publics extérieurs*. Ce recueil d'informations et de références est conçu pour informer les instances municipales sur la notion de parcours sans obstacles. À ce titre, il regroupe différents renseignements utiles sous un format Web HTML, accessible à partir de la page d'accueil du site Web de l'Office. Ce format permettra une navigation intuitive de son contenu. En outre, il rendra possible l'emploi de raccourcis menant à chacune des sections du document.

L'objectif premier de cet ouvrage est ainsi d'encourager les instances municipales à mettre en place des initiatives afin d'aménager des espaces extérieurs sans obstacles pour les personnes handicapées. Il est question ici d'aménagement de la voirie et d'autres infrastructures ainsi que de l'accès aux services qui sont de leur ressort. Pour rédiger ce recueil, l'Office a pu compter sur la contribution et l'expertise d'un groupe de travail composé de représentants de ministères et d'organismes publics, dont du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'instances municipales ainsi que du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées.

Les principaux thèmes abordés dans cet ouvrage sont les suivants : obligations légales et orientations gouvernementales; informations utiles à l'aménagement d'un parcours sans obstacles; trottoirs; réseau routier; intersection et passage pour piétons; autres espaces publics extérieurs et règlements et outils d'urbanisme. Ne se voulant pas exhaustif, ce recueil effectue toutefois un excellent survol des notions qui interviennent dans l'aménagement d'espaces publics extérieurs.

Les initiatives suggérées dans ce recueil ainsi que les bonnes pratiques initiées par les municipalités du Québec pour favoriser l'aménagement de parcours sans obstacles permettront d'alimenter les réflexions futures afin d'améliorer le cadre législatif et réglementaire québécois portant sur l'accessibilité des espaces publics extérieurs. C'est d'ailleurs dans cette perspective que s'inscrit l'engagement 18 du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux, lequel est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en collaboration avec l'Office et d'autres partenaires gouvernementaux.

Enfin, il est à noter que ce recueil fut réfléchi pour permettre à son contenu d'être évolutif afin notamment de mettre en lumière de bonnes pratiques et suivre l'évolution du contenu réglementaire et normatif identifié. N'hésitez pas également à nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions pour nous permettre d'en bonifier le contenu.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Retour sur la formation offerte conjointement par l'UMQ et l'Office sur la notion de municipalité inclusive



Le 21 février dernier, l'Union des municipalités du Québec a offert, conjointement avec l'Office, un webinaire intitulé « Municipalité inclusive : un objectif à partager pour accroître la participation sociale des personnes handicapées ». Cette formation en ligne s'adressait aux élu·es, élus et gestionnaires municipaux de partout au Québec. D'une durée de 1 h 30, cette formation a attiré une centaine de participants et de participantes.

« Ce webinaire visait principalement à informer, sensibiliser et outiller les représentantes et les représentants municipaux sur les façons de rendre leur municipalité plus inclusive, notamment par le partage de bonnes pratiques en la matière. L'Office a été fier de collaborer à cette formation qui visait principalement à soutenir les municipalités de plus de

15 000 habitants devant produire annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées » a indiqué madame Anne Hébert, directrice générale de l'Office.

Les objectifs de la formation étaient les suivants :

- Connaître le rôle de la municipalité en regard de la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;
- Renseigner les personnes participantes sur les principaux obstacles à la participation sociale des personnes handicapées en matière d'accessibilité des lieux et d'accès aux services municipaux;
- Informer les participantes et les participants sur les moyens à leur disposition afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, notamment par le partage des bonnes pratiques recensées par l'Office.

En plus de ces objectifs, le cadre de ce webinaire permet de présenter aux participants et aux participantes un portrait de la population des personnes handicapées au Québec, les aspects légaux ainsi que l'importance de l'implication des élues, élus et des gestionnaires dans la démarche de réduction des obstacles.

Ce fut aussi l'occasion de partager des exemples concrets de bonnes pratiques en lien avec la production des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées.

Quelques exemples de bonnes pratiques présentés

Accessibilité des édifices et des lieux publics :

Ville de Victoriaville : Élaboration d'un concept local d'application évolutive de normes de construction (2016).

Accessibilité des commerces :

Ville de Gatineau : Implantation d'un programme de reconnaissance des commerces accessibles avec apposition d'une signature décernée par la Ville (2014).

Communications accessibles :

Ville de Joliette : Mise en place d'une formation s'adressant aux employés et employées qui travaillent à l'accueil afin d'adapter leur approche envers les personnes handicapées (2016).

Participation citoyenne :

Ville de Montréal : Offrir le service de sous-titrage des séances du conseil à toutes les citoyennes et à tous les citoyens qui le désirent (2016).

Mesures d'urgence et de sécurité publique :

Ville de Lévis : Offrir le service « Texto 9-1-1 » aux personnes ayant une incapacité auditive ou de la parole (2016).

Accès au transport :

Ville de Saguenay : Développer un outil incitatif pour augmenter l'utilisation et l'accès au transport en commun (2014).

Par ailleurs, ce fut l'opportunité pour l'Office d'introduire le Répertoire des programmes et mesures pouvant soutenir les municipalités et leurs partenaires dans la réduction des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Cet outil Web fait état des programmes et mesures auxquels les municipalités peuvent avoir recours afin de réaliser leurs actions visant à accroître la participation sociale des personnes handicapées.

L'Office se considère très satisfait de l'impact de cette formation. Un des objectifs était de joindre un nombre significatif d'élues, élus et de gestionnaires municipaux. En effet, ceux-ci composaient la majorité de l'auditoire du webinaire. Cela est sans compter un taux de participation important de responsables de plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Même son de cloche du côté des participantes et participants qui se sont dits en majorité satisfaits de ce webinaire. Un tel taux de satisfaction est de bon augure pour la mise en place de nouvelles initiatives municipales inclusives.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Publication d'une nouvelle collection statistique



En 2012, au Québec, 9,6 % de la population de 15 ans et plus avait une incapacité. Cela représente 616 740 personnes, c'est-à-dire plus que le nombre d'habitants de la ville de Québec et de Granby combinés.

Des statistiques à votre portée pour agir en toute connaissance

Cette statistique n'est qu'un des multiples faits saillants que vous trouverez dans *Prévalence et caractéristiques de l'incapacité*, le premier volume de la toute nouvelle collection statistique de l'Office intitulée : « Les personnes avec incapacité au Québec : une collection en 8 volumes d'un portrait fait à partir des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 ».

Dans ce premier volume, découvrez la prévalence et les principales caractéristiques de l'incapacité chez la population québécoise de 15 ans et plus vivant en ménage privé. Des statistiques selon le sexe, l'âge, la gravité et le type d'incapacité y sont présentées.

Fruits de plusieurs mois de travail, les autres volumes seront publiés périodiquement tout au long du printemps.

Portrait le plus à jour des personnes avec incapacité au Québec

La collection de l'Office se base donc sur l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012 réalisée par Statistique Canada. Cette enquête vise les adultes dont les activités quotidiennes sont limitées par un état ou un problème de santé de longue durée.

En plus de fournir des données probantes et valides sur les caractéristiques de l'incapacité, elle permet de décrire le profil sociodémographique et économique de la population avec incapacité ainsi que leur utilisation d'aides techniques (comme l'utilisation de fauteuils roulants).

Elle permet de dresser un portrait de plusieurs domaines de la participation sociale des adultes ayant une incapacité. Parmi ces domaines, notons la réalisation d'activités de la vie quotidienne (comme se laver, s'habiller, déneiger, ranger), les déplacements, l'habitation, l'éducation et l'emploi.

L'Office a décidé de présenter ces domaines en cohérence avec les résultats attendus de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

D'ailleurs, l'ordre de publication des différents volumes vise à refléter les habitudes de vie d'une personne :

- Volume 1 : Prévalence et caractéristiques de l'incapacité
- Volume 2 : *Caractéristiques sociodémographiques et économiques*
- Volume 3 : *Utilisation d'aides techniques et consommation de médicaments prescrits*
- Volume 4 : *Habitation et besoins en aménagements spéciaux du logement*
- Volume 5 : *Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne*
- Volume 6 : *Déplacements et transport*
- Volume 7 : *Scolarisation*
- Volume 8 : *Activité sur le marché du travail*

Entièrement rédigée par l'Office, cette imposante collection en huit volumes présente ainsi le portrait statistique le plus à jour de la population avec incapacité au Québec.

Rappelons que l'Office est le seul organisme à offrir des données aussi précises, détaillées et diversifiées à propos des personnes handicapées du Québec.

Produit à partir de données probantes et valides

Il est légitime de se demander comment l'Office a réussi à produire un portrait québécois exhaustif à partir d'une enquête canadienne. L'Office a fait appel à un partenaire de longue date. Il a demandé à l'Institut de la statistique du Québec de traiter les données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* propres au Québec.

L'Office a utilisé ces données pour rédiger cette imposante collection afin de vous offrir un portrait global et à jour des personnes avec incapacité au Québec.

Un taux de prévalence de l'incapacité de 10 % en 2012 et de 33 % en 2010-2011, comment cela est-il possible?

Ainsi, certaines personnes pourraient se questionner en lisant qu'il y a, en 2012, près de 10 % de personnes handicapées au Québec, alors que le taux de personnes avec incapacité était de 33 % dans l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement* (EQLAV) 2010-2011.

La différence entre les proportions mises de l'avant par les deux enquêtes (10 % en 2012 et 33 % en 2010-2011) s'explique facilement : les deux enquêtes ont une méthodologie différente. Cela fait en sorte que l'enquête de 2012 sous-estime l'incapacité légère en comparaison de l'enquête de 2010-2011.

En termes de quantité, le 33,3 % de personnes avec incapacité de l'enquête de 2010-2011 représente environ 2 215 100 Québécoises et Québécois. De ces individus, en 2010-2011, nous comptons environ 1 504 500 personnes (ou 22,6 %) avec une incapacité légère, donc n'étant pas nécessairement des personnes handicapées au sens de la Loi. Dans l'enquête de 2012, environ 3 % des individus ont une incapacité légère.

Plusieurs pistes ont été avancées pour expliquer les raisons de cette sous-estimation de l'incapacité légère. Parmi celles-ci, mentionnons l'utilisation de questions différentes pour sélectionner les personnes répondantes et, donc, pour identifier la présence d'une incapacité.

Pour en apprendre davantage, visitez la page [Qu'est-ce qu'une personne handicapée?](#)

Pour connaître en détail les différences entre l'enquête de 2010-2011 et celle de 2012 sur laquelle se base cette nouvelle collection, consultez le document spécialement préparé par l'Office : *L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement et l'Enquête canadienne sur l'incapacité - Comment expliquer des taux d'incapacité aussi différents entre ces deux enquêtes?*

Dans une prochaine édition d'*Express-O*, ne manquez pas notre article « Mieux comprendre » à propos des statistiques. Nous explorerons pourquoi l'Office produit des statistiques et comment elles peuvent servir pour agir en toute connaissance.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Une démarche de consultations fructueuse!



Une étape cruciale vient d'être franchie dans l'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière.

Cette politique, rappelons-le, a été adoptée par le gouvernement du Québec en juin 2009. Elle vise à accroître la participation sociale des personnes handicapées sur une période de dix ans.

Les rapports d'évaluation de son efficacité, rédigés par l'Office, fourniront un portrait détaillé, actuel et inédit des progrès réalisés pendant les cinq premières années de la mise en œuvre de la politique. Rappelons que ces rapports visent à évaluer dans quelle mesure la politique a contribué à réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et à mesurer si les résultats attendus de la politique concernant les besoins essentiels à leur participation sociale ont été atteints. Ces besoins essentiels concernent les activités permettant aux personnes handicapées de vivre à domicile (le soutien à domicile), de se loger (l'habitation), de communiquer et de se déplacer (l'accès aux transports et l'accessibilité des bâtiments et des lieux publics).

Les rapports comprennent des constats et des recommandations. Ces constats sont basés sur l'analyse de données fiables, validées auprès des ministères et des organismes publics concernés par les rapports. L'Office a aussi consulté ces mêmes ministères et organismes publics à propos des recommandations. Un exercice semblable d'échange et de discussions concernant les recommandations a également eu lieu avec le mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées.

Une rencontre d'échange sur les rapports

Les 30 et 31 janvier dernier, l'Office a pu compter sur la participation de quatre organismes nationaux du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées pour échanger à propos des constats et des recommandations des quatre rapports d'évaluation de la politique À part entière. Ces organismes sont :

- l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS);
- l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH);
- la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN);
- Réseau communautaire en santé mentale (COSME).

Cette consultation participative a été suivie d'une étape cruciale de l'évaluation de l'efficacité de la politique : l'étape du jugement global.

Un comité mis à contribution afin de poser un jugement global

Le 24 février, l'Office a réuni le comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique À part entière. Spécialement mis en place par le conseil d'administration de l'Office, ce comité comprend les quatre organismes nationaux présents les 30 et 31 janvier, les principaux ministères et organismes

publics concernés par les résultats attendus de la politique de même que l'expert international, M. Patrick Fougeyrollas.

Cette rencontre visait à poser un jugement global sur l'efficacité de la politique à réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées pour chacun de ses quatre résultats attendus liés à la réponse complète aux besoins essentiels des personnes handicapées.

Deux questions ont guidé les discussions de cette rencontre afin de porter un jugement sur l'efficacité de la politique.

Ces questions sont :

1. En vous basant sur les données, les analyses et les constats des rapports, considérez-vous qu'il y a eu, dans les premières années de mise en œuvre de la politique À part entière, des avancées significatives en lien avec les communications, l'habitation, les déplacements et les activités permettant de vivre à domicile?
2. Est-ce que les recommandations proposées permettront d'obtenir des avancées significatives?
 - o Y a-t-il des propositions de recommandations qui vous apparaissent prioritaires?

Ces questions posées en lien avec le jugement global ont été répondues par les différents membres du comité en fonction de leur analyse et de leur perception des constats présentés dans les rapports.

Une démarche d'évaluation novatrice

La méthode d'évaluation de l'efficacité de la politique publique À part entière menée par l'Office se distingue notamment par sa démarche de consultation et l'implication du comité de suivi. En plus de poser un jugement global sur l'efficacité de la politique, la concertation de tous ces partenaires a permis d'identifier les recommandations des rapports qui pourraient être priorisées au cours des prochaines années. Ces recommandations visent à ajuster l'action gouvernementale afin de s'assurer que les résultats attendus de la politique À part entière soient atteints.

Prochaines étapes

La production des rapports touche à sa fin. Une section présentant le résultat des discussions du 24 février dernier visant à porter un jugement global sur l'efficacité de la politique est en cours de rédaction. L'Office tient à s'assurer que cette section reflète le plus fidèlement possible le contenu des discussions des différents membres du comité de suivi.

Par la suite, ce printemps, l'Office soumettra les rapports à son conseil d'administration. Une fois que le conseil d'administration les aura adoptés, ils seront transmis à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie, et seront rendus publics.

Pour en savoir plus sur l'évaluation de la politique À part entière

Le contexte général de l'évaluation de la politique vous est présenté dans l'article Mesurer et s'améliorer : évaluation de la politique À part entière du cyberbulletin *Express-O*.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Trois projets d'expérimentation porteurs pour la participation sociale des personnes handicapées

L'Office vous présente, dans cet article, les trois projets retenus dans le cadre du dernier appel de propositions du Programme de subventions à l'expérimentation – volet Expérimentation.

À noter qu'une somme totale de 245 000 \$ sera attribuée pour la réalisation de ces trois projets.

Projet retenu : Développement et évaluation des impacts d'un programme d'intervention favorisant la participation sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) dans la société du numérique

Équipe de recherche :

- Dany Lussier-Desrochers, professeur au département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières et directeur général du Centre de partage d'expertise en intervention technoclinique (CPEITC)
- Claude L. Normand, professeure au département de psychoéducation et de psychologie de l'Université du Québec en Outaouais
- Alejandro Romero-Torres, professeur au département de management et technologique de l'École de Science de la Gestion de l'Université du Québec à Montréal
- Yves Lachapelle, professeur titulaire au département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Ce projet vise à développer un programme d'intervention favorisant la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle dans le contexte de la société numérique actuelle. Il vise également à évaluer les impacts de ce programme sur la trajectoire d'inclusion numérique des participants ainsi que sur leur autodétermination et leur qualité de vie.

En effet, notre société a enclenché un virage numérique : les technologies de l'information et de la communication occupent une place de choix dans nos vies. Elles sont souvent privilégiées en tant que vecteur pour la diffusion de l'information et comme moyen d'accès pour certains services. En outre, les individus interagissent de plus en plus par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

Par contre, le virage numérique peut être un obstacle à la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle. Ces dernières ne comprennent pas nécessairement les usages sur les façons

de communiquer au sein de la société numérique. Elles peuvent aussi éprouver certaines difficultés pour accéder aux renseignements et aux différents services qui sont présents dans le Web. Par exemple, elles pourraient ne pas être en mesure de discerner des annonces susceptibles d'être frauduleuses. Dans ce contexte, il importe qu'elles apprennent à user de prudence dans leur utilisation des technologies numériques.

Ce projet vise donc à outiller les personnes ayant une déficience intellectuelle pour favoriser leur autodétermination par rapport à la société numérique. De plus, il s'inscrit dans l'un des résultats attendus de la politique À part entière, soit d'offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés.

Partenaires :

Regroupement pour la Trisomie 21

- Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) de la Commission scolaire de Montréal

Projet retenu : Évaluation du projet « Des vacances qui font du bien! », une recherche participative

Équipe de recherche :

- Hélène Carbonneau, professeure au département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières
- Julie Fortier, Ph. D., au département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Ce projet d'expérimentation permettra de faire ressortir les approches gagnantes pour l'intégration des enfants handicapés en camps de jour et pour la mise en place d'activités estivales dédiées aux jeunes handicapés âgés de 12 à 21 ans.

À cet effet, seront évalués quatre aspects de l'impact du projet madelinois « Des vacances qui font du bien! », soit :

- la conciliation travail-famille et le sentiment de répit des parents;
- la qualité de l'expérience de loisir des jeunes handicapés;
- le sentiment d'efficacité des accompagnateurs;
- les attitudes des animateurs en regard de l'intégration de jeunes handicapés.

Ce projet se penchera aussi sur l'identification et la compréhension des processus sous-jacents à la réalisation du continuum d'intégration des enfants et des jeunes handicapés ainsi que des facteurs déterminants de son efficacité.

Finalement, les conditions et le processus du partenariat sur lequel s'appuie cette approche seront documentés.

Ce projet s'inscrit en cohérence avec l'un des résultats attendus de la politique À part entière qui est de tendre vers la parité entre les personnes handicapées et les autres citoyens dans l'exercice des rôles sociaux, notamment par l'accroissement de la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture. Cela est sans négliger que la mise en place de services estivaux de qualité contribue également à l'amélioration du soutien offert aux familles.

Partenaires :

- Regroupement loisir des Îles
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)

Projet retenu : Outil d'évaluation de la qualité des environnements domiciliaires et institutionnels fréquentés par les personnes ayant un TSA

Équipe de recherche :

- Ernesto Morales, professeur au département de réadaptation de l'Université Laval
- Jacqueline Rousseau, professeure titulaire à l'École de réadaptation de l'Université de Montréal
- Geoffrey Edwards, professeur titulaire au département des sciences géomatiques de la Faculté de foresterie et géomatique de l'Université Laval

Grâce au développement d'un outil permettant d'évaluer la qualité des environnements domiciliaires et institutionnels que les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) fréquentent, ce projet vise à améliorer l'environnement physique de ces dernières.

Il va sans dire que les individus interagissent quotidiennement avec leur environnement physique. Plusieurs éléments de cet environnement peuvent former des obstacles, comme les barrières architecturales, certains types de stimulus ou encore des éléments stressants liés à la configuration de l'espace.

D'ailleurs, certaines personnes sont plus sensibles que d'autres aux stimuli extérieurs, dont les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). L'éclairage, le bruit, les couleurs et les textures ne sont que quelques exemples de stimuli qui peuvent affecter significativement leur vie quotidienne. En ce sens, leur environnement physique peut représenter un obstacle de taille à leur participation sociale.

Ce projet d'expérimentation est associé à plusieurs résultats attendus de la politique À part entière. En effet, en créant des environnements accessibles, de même qu'en permettant aux personnes ayant un TSA de se loger adéquatement, selon leurs besoins spécifiques et dans un lieu librement choisi, ce projet vise à accroître leur participation sociale.

Partenaires :

- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
- Espace-TSA Québec
- Regroupement des organismes des personnes handicapées de la région 03 (ROP-03)

Et maintenant?

Les équipes de recherche disposeront de 24 mois pour réaliser leur projet. *Express-O* vous informera de l'avancement de ces trois projets d'expérimentation et vous partagera leurs résultats finaux.

ACTUALITÉS

Mémoire de l'Office dans le cadre des consultations publiques sur la sécurité routière

Le gouvernement a tenu, cet hiver, la première consultation publique sur la sécurité routière au Québec. Cette consultation visait à recueillir des commentaires et des suggestions en lien avec les présents enjeux de sécurité routière dans le but d'améliorer davantage le bilan routier québécois. L'Office a profité de cette consultation pour transmettre un mémoire présentant six recommandations.

Il faut souligner d'entrée de jeu que l'intérêt de l'Office pour la sécurité routière n'est pas une nouveauté. En effet, les initiatives de sécurité routière permettent de prévenir les risques d'apparition d'incapacités découlant d'accidents routiers et de protéger tous les usagers de la route, peu importe le mode de transport ou de déplacement utilisé. Un des leviers pour ce faire est d'intervenir sur l'aménagement du territoire afin de rendre les infrastructures de transport plus sécuritaires.

Aménager des lieux et des infrastructures sans obstacles participe ainsi à cette visée, tout en favorisant la participation sociale des personnes handicapées. À ce sujet, la politique gouvernementale à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité est formelle. Aménager des environnements accessibles concourt aussi à la sécurité de tous les citoyens. Ainsi, par des interventions concertées et coordonnées à différents niveaux et avec la collaboration des partenaires concernés, il est possible d'agir sur l'environnement routier pour en assurer la sécurité. Il s'agit de l'une des avenues proposées par l'Office.

L'Office propose, en ce sens, de poursuivre les réflexions actuelles concernant la possibilité de mettre en place une législation ou une réglementation relative à la conception sans obstacles des environnements extérieurs. Il recommande à ce titre la mise en place d'un comité conjoint composé du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et de l'Office ayant pour mandat, en collaboration avec les acteurs concernés, d'en examiner les enjeux et de proposer des solutions conséquentes.

Une de ces solutions est d'éliminer les obstacles pouvant limiter la fluidité des déplacements, notamment pour les usagers de la route en situation de vulnérabilité. Il importe ainsi que les interventions de sécurité routière s'attardent en premier lieu aux usagers de la route en situation de plus grande vulnérabilité, c'est-à-dire sur ceux qui circulent sur la voie publique avec moins de protection, au regard du moyen de transport utilisé. Les piétons handicapés et les personnes circulant avec une aide à la mobilité motorisée en font partie. C'est pourquoi l'Office recommande d'intégrer de façon explicite au Code de la sécurité routière le principe de prudence. Ce principe vise à ce que tous les usagers de la route adoptent un comportement prudent et respectueux envers les autres, particulièrement ceux étant moins protégés qu'eux. Des efforts de sensibilisation et de communication devraient ensuite être prévus pour faire connaître ce principe et pour favoriser son application dans le partage de la route au Québec. Pour l'Office, un partage de la route plus harmonieux permettrait d'améliorer le bilan routier québécois, tout en favorisant une chaîne de déplacements continue, sans obstacles et sécuritaire pour tous.



Les commentaires et les recommandations de l'Office sont présentement analysés par la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Ceux-ci publieront, au printemps 2017, une synthèse des commentaires, suggestions et idées reçues dans le site Web dédié de la consultation publique.

Le saviez-vous?

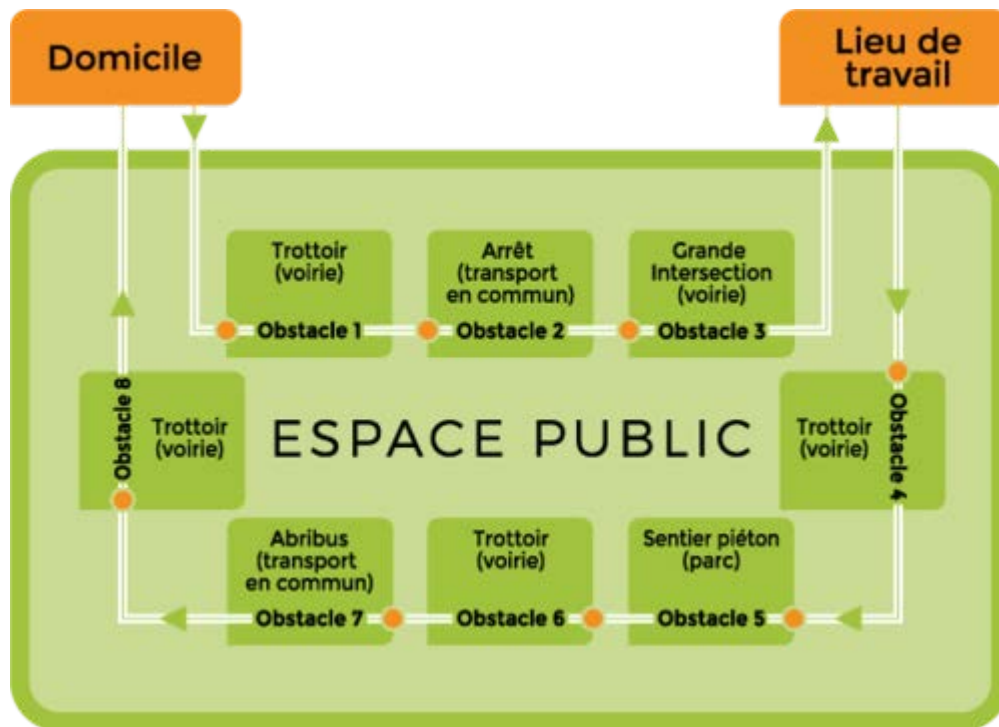
Dans son troisième rapport de recommandations, la Table québécoise de la sécurité routière avait proposé certaines mesures afin de favoriser les déplacements sécuritaires des personnes handicapées. Parmi les recommandations, notons :

- D'encourager les municipalités à se doter d'un plan de mobilité durable favorisant le transfert modal et les déplacements actifs sécuritaires dans une perspective d'accessibilité universelle;
- D'encourager les municipalités à adapter le temps de traversée aux intersections avec des feux de circulation dans les secteurs où il y a une concentration importante de personnes âgées ou de personnes handicapées;
- D'inciter les municipalités, les corps policiers, les milieux associatifs, communautaires et scolaires ainsi que le réseau de la santé et des services sociaux à travailler ensemble, dans leur localité, afin d'améliorer les déplacements actifs sécuritaires des usagers vulnérables;
- De promouvoir l'utilisation des normes inscrites dans les tomes de la collection *Normes – Ouvrages routiers* du ministère des Transports du Québec, notamment celles concernant les trottoirs, les voies cyclables et les infrastructures routières, afin de favoriser les déplacements plus sécuritaires des usagers vulnérables;
- Encourager les municipalités à construire des trottoirs des deux côtés des rues le long des zones scolaires, des trajets scolaires, des zones de terrains de jeux, des résidences pour personnes âgées et des établissements hospitaliers, et à les déneiger l'hiver.

MIEUX COMPRENDRE... EN 3 MINUTES

Que signifie l'établissement de parcours sans obstacles dans les espaces publics extérieurs?

La notion de parcours sans obstacles réfère à la possibilité de se déplacer, dans un environnement donné, sans rencontrer d'embûches ou être obligé de modifier notre trajectoire. Cette notion s'applique à l'échelle d'un quartier, d'une municipalité ou sur de plus grandes distances, d'un point de départ d'un déplacement jusqu'à destination. Le but recherché est que l'ensemble des citoyens puissent s'orienter et se déplacer, dans différents milieux, de façon autonome, sécuritaire et sans contraintes d'accessibilité. Établir un parcours sans obstacles permet aussi de faciliter l'accès physique aux différents modes de transport en commun disponibles.



Mise en situation : Une personne quitte son domicile pour se rendre à son lieu de travail en utilisant le transport en commun. Pour réaliser son déplacement, cette personne doit utiliser différentes infrastructures publiques où elle est susceptible de rencontrer différents obstacles.

La liste et la description complète des différents obstacles de cette mise en situation se trouvent dans la légende de la figure 1 du recueil.

Ainsi, l'ensemble des infrastructures publiques extérieures et des moyens de transport utilisés pour réaliser un déplacement forment une chaîne qui permet de se rendre d'un lieu à un autre. Il suffit qu'un maillon de cette chaîne ne soit pas accessible pour que l'ensemble du déplacement soit compromis. Par exemple, vous souhaitez partir de votre domicile pour vous rendre au centre communautaire le plus près de chez vous. Y a-t-il un trottoir que vous pouvez emprunter? Est-ce que celui-ci est libre d'obstacles? Est-ce qu'il y a des bateaux-pavés (descente de trottoir)? Est-ce que les intersections vous permettent de traverser de façon sécuritaire? La signalisation est-elle claire et facilement compréhensible? Avez-vous accès à une zone d'embarquement de transport en commun accessible? L'autobus l'est-il? Pouvez-vous débarquer du véhicule facilement et vous déplacer jusqu'au centre communautaire? Une fois rendu, y avez-vous accès? Si vous répondez non à l'un de ces éléments composant le trajet, il vous sera donc difficile, voire impossible de vous rendre à l'endroit souhaité.

Cet exemple démontre l'importance de parcours sans obstacles pour participer aux activités de notre communauté, pour travailler, étudier, visiter des amis, notre famille. Il démontre aussi la pertinence d'éliminer les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de leurs déplacements. À ce titre, il faut leur offrir la possibilité de se déplacer partout au Québec, sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés. Il s'agit là de l'un des résultats attendus de la politique gouvernementale À part entière.

Comment s'en assurer? En intervenant sur l'aménagement extérieur des lieux publics : en identifiant d'abord les obstacles existants, en déterminant les solutions possibles et en mettant en œuvre des mesures correctives. Des aspects similaires doivent aussi être prévus pour tous nouveaux développements ou lors de la réfection de la voirie et des infrastructures afin de garantir leur accès aux personnes handicapées. Il faut de même tenir compte, lors de ces interventions, des équipements situés dans les endroits publics visés : bancs, fontaines, toilettes, comptoirs d'accueil, panneaux d'information, etc.

Une vision d'ensemble de l'aménagement du territoire est ici primordiale, chacun des éléments de l'environnement extérieur étant interrelié et s'influçant. L'établissement de parcours sans obstacles nécessite donc des actions concertées et coordonnées entre les différents acteurs ayant des responsabilités et pouvant intervenir en la matière. Les municipalités assujetties à la production d'un plan d'action d'annuel à l'égard des personnes handicapées peuvent se servir notamment de ce levier pour favoriser le parcours sans obstacles sur leur territoire.

Rappelons que les efforts investis pour aménager des environnements accessibles favorisent la participation sociale des personnes handicapées et profitent également à l'ensemble de la population. Adopter une telle approche en aménagement du territoire, c'est donc penser et concevoir l'environnement en fonction de l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

Le saviez-vous?

Toutes les municipalités du Québec, de même que les ministères et les organismes publics, doivent tenir compte, dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées. Cette disposition s'applique notamment aux

biens et aux services liés aux aménagements publics extérieurs, comme les fontaines, les bancs, les modules de jeux et les panneaux de signalisation.

Dans notre prochaine édition d'avril, ne manquez pas l'analyse du dernier budget du gouvernement du Québec. Nous y détaillerons certaines mesures d'intérêt pour les personnes handicapées et leur famille.

Parmi celles-ci, mentionnons d'ores et déjà :

- la création d'un programme d'aide financière visant à favoriser l'accessibilité des petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires;
- la bonification des interventions visant l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde et le soutien financier aux services de surveillance des élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans;
- l'augmentation des crédits alloués au transport adapté, à l'adaptation des taxis et autocars ainsi qu'au programme visant l'adaptation des véhicules pour les personnes handicapées;
- l'appui financier prévu pour soutenir l'accessibilité des établissements touristiques;
- des investissements additionnels pour la réussite éducative et les services directs aux élèves handicapés.

Restez à l'affût de notre prochaine édition d'*Express-O* pour plus de détails!

Rappel

Commandez dès maintenant votre matériel promotionnel **pour la Semaine québécoise des personnes handicapées!**

**ENSEMBLE,
BÂTISSONS UNE SOCIÉTÉ
PLUS INCLUSIVE**

Du 1^{er} au 7 juin

Semaine québécoise
des personnes handicapées

Date limite : 7 avril 2017